

AIDE à la SCOLARISATION des enfants de familles itinérantes



L'ÉCOLE POUR VOS ENFANTS DE 3 À 16 ANS

INSCRIVEZ VOTRE ENFANT

À l'école primaire

1

**Se rendre à la mairie
du lieu de séjour**

avec le livret de famille
et un justificatif de domicile

2

Se rendre à l'école

avec le certificat d'inscription
établi par la mairie

Au collège ou au lycée

1

Appeler la DSDEN 31

qui inscrira votre enfant
dans un établissement
scolaire

☎ 05 36 25 70 00

2

**Se rendre dans
l'établissement**

VOTRE ENFANT EST AIDÉ

À l'école primaire

**par des enseignantes itinérantes
qui se déplacent dans les écoles :**

évaluation, soutien en lecture,
lien avec les familles...

Au collège

**J. Verne de Plaisance-du-Touch
avec une enseignante :**

évaluation, soutien en français,
lien avec les familles...

Joindre le collège

☎ 05 62 48 74 50